

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 5 juin 2007 à 19h30.

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 2 Monsieur Gaétan Pelchat
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Monsieur Luc Poulin, conseiller au siège numéro 3, est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil, aux personnes présentes et aux téléspectateurs à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2007-06-151 Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 22 : autres items

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 1 MAI 2007, DES SÉANCES SPÉCIALES DU 2 ET DU 24 MAI 2007 AINSI QUE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 15 MAI 2007.

LÉGISLATION

4. SOUMISSION : PROJET MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE ET CONDUITE DE 10 POUCES
5. ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 39-2005 RELATIF AUX NUISANCES

AQUEDUC – ÉGOUTS – ORDURES

6. RUES MERCIER POULIN : FINALISATION DES TRAVAUX
(TERRAIN FERME JEAN-ROCH CHAMPAGNE ET FILS)

URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

7. BORNE : 444, RUE MERCIER

FINANCES-GESTION DES SERVICES

8. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLICS

9. DEMANDE DE BALAYAGE : INTERSECTION DES RANGS

MATÉRIEL – ÉQUIPEMENT - FOURNITURE

10. ACHAT : DÉTECTEUR DE MÉTAL

LOISIRS-TOURISME-SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : OTJ
12. INSTALLATION DE PANNEAUX : ATTENTION À NOS ENFANTS (À LA HAUTEUR DU 577, RUE PRINCIPALE)/TRAVERSE DE QUADRIPORTEUR
13. TONTE DE LA PELOUSE : TERRAIN DE SOCCER
14. DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE : TOUR DE BEAUCE
15. DEMANDE D'AUTORISATION : TOURNOI DE PÊCHE
16. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : COMITÉ VILLES ET VILLAGES FLEURIES

INFORMATION

17. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC
18. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
19. CORRESPONDANCE

20. AUTRES ITEMS

- CONDUITE DE DIX POUCES : PIQUETAGE DE LA SERVITUDE

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS : DEMANDE DE TERRE DE REBUT

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

22. CLÔTURE DE LA SESSION

3. **DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 1 MAI 2007, DES SÉANCES SPÉCIALES DU 2 ET DU 24 MAI 2007 AINSI QUE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 15 MAI 2007**

2007-06-152 **Considérant** que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 1 mai 2007, des séances spéciales du 2 et du 24 mai 2007 ainsi que de la séance d'ajournement du 15 mai 2007;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par la Directrice Générale-Secrétaire-Trésorière en ajoutant la phrase suivante :

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15 MAI 2007 PAGE 1702

4. **RENCONTRE : MONSIEUR ROLLAND CARRIER**

A) **PLAN D'IMPLANTATION**

Il faut ajouter à la troisième ligne du deuxième paragraphe après le mot « permis » : **de construction**.

Il faut biffer le mot « voisins » dans la cinquième ligne du deuxième paragraphe pour le remplacer par **contigus**.

4. **SOUSSION : PROJET MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE ET CONDUITE DE 10 POUCES**

2007-06-153 **Considérant** qu'un appel d'offres public a été lancé aux entrepreneurs de la province pour la réalisation du projet en titre;

Considérant qu'après analyse des six (6) soumissions reçues, le Groupe GLD/Génivar, certifie que toutes les soumissions sont conformes;

Considérant que le Groupe GLD/Génivar recommande aux élus municipaux de retenir la plus basse soumission soit celle de la compagnie Giroux & Lessard au montant de trois cent cinquante-sept mille neuf cent cinq dollars et quarante-quatre sous (357 905.44\$);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à la majorité des conseillers de retenir la soumission de la compagnie Giroux & Lessard au montant de trois cent cinquante-sept mille neuf cent cinq dollars et quarante-quatre sous (357 905.44\$) pour la réalisation du projet de la

mise aux normes de l'eau potable et de l'installation de la conduite de dix pouces (10).

Le conseiller, Monsieur Gaétan Pelchat, a voté contre cette résolution et a requis que son vote négatif soit inscrit aux livres des délibérations.

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 39-2005 RELATIF AUX NUISANCES

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

AVIS DE MOTION

Le conseiller Monsieur Richard Vermette donne un avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement relatif aux nuisances.

RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2007

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 39-2005
CONCERNANT LES NUISANCES**

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite modifier le règlement numéro 39-2005 relatif aux nuisances afin d'améliorer la qualité de vie et la cohabitation entre les industries et les résidants d'un secteur donné ;

ATTENDU QU' il devient nécessaire d'adopter le présent règlement ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la session d'ajournement du 15 mai 2007 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité que la municipalité adopte le règlement portant le numéro 61-2007 se lisant comme suit :

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

NUISANCE :

« POUSSIÈRE »

ARTICLE 2 : Constitue une nuisance et est prohibée le fait

d'indisposer les propriétaires, locataires ou occupants d'un secteur résidentiel par de la poussière causée par la circulation de véhicules industriels dans des cours en gravier.

Les propriétaires des industries doivent épandre, au besoin, de l'abat-poussière.

« DROIT D'INSPECTION »

« INSPECTEUR MUNICIPAL »

ARTICLE 3 : Le conseil municipal autorise les officiers de la municipalité (directeur des Incendies, Inspecteurs municipaux) à visiter et à examiner, entre 07h00 et 19h00 toute propriété pour constater si les règlements y sont appliqués. Tout propriétaire, locataire ou occupant doit recevoir ces personnes et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution de ces règlements.

DISPOSITION PÉNALE

« AMENDE »

ARTICLE 4 : Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de 50 \$.

« INSPECTEUR MUNICIPAL »

ARTICLE 5 : Un inspecteur municipal peut être chargé de l'application de tout ou partie du présent règlement.

« AUTORISATION »

ARTICLE 6 : Le conseil autorise généralement l'inspecteur municipal ou toute autre personne mandatée à cet effet, à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction au présent règlement.

« ENTRÉE EN VIGUEUR »

ARTICLE 7 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Il modifie le règlement 39-2005 portant sur le présent sujet.

Passé et adopté par le conseil municipal lors d'une session régulière tenue le 5 juin 2007 et signé par le maire et la directrice générale - secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ APRÈS LECTURE

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRES

6. RUES MERCIER POULIN : FINALISATION DES TRAVAUX (TERRAIN – FERME JEAN-ROCH CHAMPAGNE ET FILS)

2007-06-154 **Considérant** que pour finaliser le drainage des rues Mercier/Poulin, des travaux de terrassement doivent être effectués sur la propriété appartenant à la Ferme Jean-Roch Champagne et Fils ;

Considérant que lors d'une rencontre, Monsieur Jean-Roch Champagne serait d'accord pour exécuter tous les travaux qu'il jugera lui-même nécessaires contre le versement d'une somme de mille cinq cents dollars (1500) ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de confier tous les travaux de terrassement à la Ferme Jean-Roch Champagne et Fils. Toutes les dépenses engendrés et tous les frais connexes reliés à la réalisation de ce terrassement seront la responsabilité pleine et entière de la Ferme Jean-Roch Champagne et Fils. Pour la réalisation de ces travaux, la municipalité versera une somme totale et finale de mille cinq cents dollars (1500).

7. BORNE : 444, RUE MERCIER

2007-06-155 **Considérant** que la borne Sud Est du 444, rue Mercier, est manquante ;

Considérant que la municipalité a effectué des travaux de bouclage d'aqueduc entre les rues Mercier et Principale en 2001 ou 2002;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de retenir les services de Monsieur Francis Carrier, arpenteur-géomètre, contre le versement d'une somme de cinquante dollars (50) pour la pose de la borne manquante au 444, rue Mercier.

8. COMPTE DU MOIS

2007-06-156 Les comptes du mois de mai sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables du mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer

pour le mois de mai 2007 au montant de 67 620.78 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de

la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 7 486.39 \$, les comptes à payer représentent 40 606.85 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 19 527.54 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2007 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2007-06-156.

Edith Quirion, D. G.- Sec.-Trés.

9. DEMANDE DE BALAYAGE : INTERSECTION DES RANGS

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

10. ACHAT : DÉTECTEUR DE MÉTAL

2007-06-157 Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'acquérir, auprès de la compagnie Réal Huot, un nouveau détecteur de métal au montant approximatif de neuf cent cinquante dollars (950), transport inclus et les taxes applicables en sus. Avant l'achat, une démonstration devra avoir lieu et cette dernière devra s'avérer positive et concluante.

11. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : OTJ

2007-06-158 Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de verser une aide financière de l'ordre de cinq cents dollars (500) à l'O.T.J. de St-Honoré pour l'organisation des activités estivales des enfants.

12. INSTALLATION DE PANNEAUX : ATTENTION À NOS ENFANTS (À LA HAUTEUR DU 577, RUE PRINCIPALE) / TRAVERSE DE QUADRIPORTEUR

2007-06-159 **Considérant** que la circulation est rapide à l'entrée Est du secteur urbanisé ;

Considérant la présence d'une garderie dans ce secteur, il est nécessaire d'installer un panneau « Attention à nos enfants » ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'acquérir

un panneau « Attention à nos enfants » et de s'informer auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec pour l'installation d'un

panneau indiquant une traverse de véhicule « quadriporteur ».

13. TONTE DE LA PELOUSE : TERRAIN DE SOCCER

Ce point est remis à la prochaine séance d'ajournement.

14. DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE : TOUR DE BEAUCE

2007-06-160 **Considérant** que le Tour de Beauce travaille à l'organisation des Championnats Canadiens sur route 2007 qui se déroulera du 5 au 11 juillet 2007 ;

Considérant que ledit organisme demande l'aide des pompiers pour assurer la sécurité du parcours ;

Considérant que la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière demandera à Monsieur Simon Bilodeau, chef de la sécurité des incendies, d'assurer la sécurité du parcours lors de cet événement ;

En conséquence il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'autoriser le passage à l'organisme Tour de Beauce lors de l'événement des Championnats Canadiens sur route 2007, le mardi 10 juillet et le mercredi 11 juillet 2007.

15. DEMANDE D'AUTORISATION : TOURNOI DE PÊCHE

2007-06-161 **Considérant** que le Comité des Loisirs souhaitent tenir un tournoi de pêche familiale, dimanche le 10 juin, au « Lac du curé Ennis » situé face à l'Aréna ;

Considérant que ledit lac est une propriété municipale ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'autoriser le Comité des Loisirs à tenir le tournoi de pêche familiale au « Lac du curé Ennis », dimanche le 10 juin 2007.

16. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : COMITÉ VILLES ET VILLAGES FLEURIES

2007-06-162 Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de verser une aide financière de l'ordre de mille dollars (1000) au Comité Villes et Villages fleuries.

17. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

Monsieur Herman Bolduc, maire, résume les principaux points discutés à la table des maires lors de la dernière réunion de la MRC.

18. RAPPORT DE DÉLÉGUÉ A LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

Monsieur Richard Vermette, délégué, résume les principaux points discutés à la session régulière de la Régie Intermunicipale.

19. CORRESPONDANCE

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose des bordereaux de correspondance du mois De mai 2007. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

20. AUTRES ITEMS

- **CONDUITE DE DIX POUCES : PIQUETAGE DE LA SERVITUDE**

Monsieur Martin Lacombe, ingénieur du Groupe GLD/Génivar, recommande aux membres du conseil de faire piqueter, par un arpenteur-géomètre, la servitude avant la pose de la conduite de dix pouces (10).

Après délibérations, les membres du conseil décident de ne pas faire piqueter ladite servitude étant donné que la conduite de dix pouces (10) remplacera l'ancienne conduite et sera installé au même endroit.

- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS : DEMANDE DE TERRE DE REBUT**

2007-06-163 Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'aviser le Ministère des Transports que la municipalité est intéressée à recevoir de la terre de rebut dans le Parc Industriel du Sixième rang Nord si des travaux sont effectués sur la route 269.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

En l'absence de contribuables, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

7. CLÔTURE DE LA SESSION

2007-06-164 Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'ajourner la présente session au 11 juin 2007 à 19h30. Il est 20 H 08.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.